

COMMUNE DE FLETRE – Séance du Conseil Municipal du 23 mars 2021
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2021

Présents : P. MASQUELIER, P. DE CIECHI, A. BARLOY ; A. DELATTRE ; B. VANMERRIS ; J. DELVOYE ; S. DEKIOUK ; S. VERBEKE ; M. VANHAECKE ; A. MEUNIER ; M. UNVOAS ; L. DUBOIS ; S. WALLAERT.

Absents excusés : M. MAZEPA a donné procuration à M. P. DE CIECHI

Absent: B. BRIOUL

Secrétaire de séance : M. UNVOAS

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour

- Groupement de commandes pour l'achat d'énergie de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique du SIECF TE Flandre

Le Conseil Municipal approuve

I – Approbation du procès-verbal

Le procès- verbal de la dernière réunion ne fait l'objet d'aucune remarque.

II- Approbation du compte de gestion 2020

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par les Receveurs accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état de Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que les Receveurs ont repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils leur ont été prescrit de passer dans les écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

III- Approbation du compte administratif

Monsieur Le Maire présente le compte administratif suivant :

| Compte administratif principal | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|--------------------------------|--------------------|----------------------|--------------------|----------------------|--------------------|----------------------|
| | DEPENSE OU DEFICIT | RECETTES OU EXCEDENT | DEPENSE OU DEFICIT | RECETTES OU EXCEDENT | DEPENSE OU DEFICIT | RECETTES OU EXCEDENT |
| Résultats reportés | 0.00 € | 122.526.64 € | 144.274.49 € | 0.00 € | 39.284.67 | 122.526.64 € |
| Opérations de l'exercice | 490.810.17 € | 681.321.46 € | 240.735.03 € | 345.724.85 € | 731.545.20 | 1.027.046.30 € |
| Totaux | 490.810.17 € | 803.848.10 € | 385.009.52 € | 345.724.85 € | 295.501.11 | |
| Résultat de clôture | | 313.037.93 € | 39.284.67 € | | | 273.753.26 € |

Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros.

IV- Budget principal : affectation de l'excédent cumulé en section d'investissement et en section de fonctionnement

Suite à l'adoption du Compte Administratif 2020 de la Commune dégageant

- un déficit cumulé en section d'investissement de 39 284.67€
- des restes à réaliser dépenses de 32 594.85€
- des restes à réaliser en recettes de 14 231 €
- un excédent cumulé en section de fonctionnement de 313 037.93€

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

DECIDE d'affecter :

- article 002 : 255 389.41 € d'excédent de fonctionnement reporté
- article 1068 : 57 648.52 € en recette d'investissement reporté

Ces sommes seront reprises au Budget Primitif 2021.

V- Tarifs pause méridienne

Vu la délibération n° 2013-05-158 en date du 24 mai 2013 portant sur la prise en charge par la Commune des activités enfance et jeunesse,

Vu la délibération n°2013-05-159 en date du 24 mai 2013 instaurant les quotients familiaux,
Monsieur le Maire expose que le tarif de prestation fourniture des repas de la société DUPONT RESTAURATION a augmenté passant à 2.41 € TTC pour le repas enfant,

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

FIXE les nouveaux tarifs

- **Pour la pause méridienne**

| Tranches QF | Tarifs Pause méridienne | Tarifs repas | Total |
|-------------------|----------------------------|--------------|--------|
| Inférieur à 600 | 0.45 € | 2.41 € | 2.86 € |
| Entre 601 et 1100 | 0.70 € | 2.41 € | 3.11 € |
| Supérieur à 1101 | 0.95 € | 2.41 € | 3.36 € |

- **Repas adulte 4.00 €**

VI- Action en bornage devant le tribunal judiciaire de Dunkerque diligentée par la commune de Flêtre à l'encontre de Madame Monique Vanstavel-Courtois.

En raison de l'empiètement de Madame Monique VANSTAVEL-COURTOIS sur le terrain agricole situé à FLETRE, Lieudit Le Thieushouck, cadastré ZD N° 82, appartenant à la Commune de Flêtre, il y a lieu d'initier une action en bornage visant à établir judiciairement la limite séparative entre ce terrain et celui appartenant à Madame VANSTAVEL-COURTOIS.

Dès lors, il est proposé de :

-Autoriser Monsieur Le Maire de Flêtre à introduire une action en bornage devant le tribunal judiciaire de Dunkerque, ladite action devant être précédée d'une tentative de conciliation,

-Désigner comme avocat Maître Amaury BERTHELOT, membre de la SCP C. PINCHON-S. CACHEUX – A.BERTHELOT, avocat au barreau de Saint-Quentin, dont le siège est sis 22 rue J.F Kennedy – 02 100 SAINT QUENTIN, pour représenter la commune de FLETRE en cette affaire.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

vote : pour : 14 contre : 00 abstention : 00

-Autorise Monsieur Le Maire de Flêtre à introduire une action en bornage devant le Tribunal judiciaire de Dunkerque, ladite action devant être précédée d'une tentative de conciliation,

-Désigne comme avocat Maître Amaury BERTHELOT, membre de la SCP SCP C. PINCHON-S. CACHEUX – A.BERTHELOT, avocat au barreau de Saint-Quentin, dont le siège est sis 22 rue J.F Kennedy – 02 100 SAINT QUENTIN, pour représenter la commune de FLETRE en cette affaire.

VII- Mise en place du dispositif 30km/h.

Vu l'accord de M. Président du Département en date du 06/01/2021

Vu l'accord de M. Le Sous-Préfet en date du 27/01/2021

Le Conseil Municipal

Après avoir délibéré

FIXE le périmètre de mise en place du 30km/h à partir des panneaux d'entrée d'agglomération.

DECIDE une signalisation verticale et horizontale.

AUTORISE M. Le Maire à effectuer les démarches pour le suivi de ce dossier, et à en signer toutes les pièces.

VIII- Rémunération autres catégories de personnel

Dans le cadre de la mise en place des activités extra-scolaires pour effectuer des missions spécifiques et ponctuelles à caractère discontinu, rémunérées à la vacataire et après service fait,

En conséquence, il est proposé d'adopter le mode de rémunération suivant,

Animations sportive ou culturelle : de 12 € à 25 €

Le Conseil Municipal

Après avoir délibéré,

DECIDE que les vacations et activités accessoires seront rémunérées à la période, après service fait

ADOpte le système de rémunération des vacations comme exposé ci-dessus

AUTORISE M. le Maire à signer l'ensemble des documents visant à ces vacations

IX- Chemin rue de Godewaersvelde

Monsieur Le Maire expose que le chemin rue de Godewaersvelde n'est plus emprunté depuis de nombreuses années, n'est pas nécessaire pour relier un lieu public.

Vu que la circulation sur ce chemin n'est plus générale et réitérée.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur Le Maire à engager toutes les démarches en vue de la vente de ce chemin, et à en signer les pièces.

X- Adhésion à la fondation du patrimoine

Le Conseil Municipal
Après avoir délibéré

DECIDE d'adhérer à la fondation du Patrimoine pour l'année 2021,
ACCEPTTE la cotisation d'un montant de 120.00 €.

XI- Subvention AMF Téléthon

M. Le Maire expose qu'une demande de subvention, en date du 5/02/2021, a été sollicitée par l'AFM, suite aux difficultés rencontrées en 2020 par la pandémie, auprès de la commune une subvention exceptionnelle.

Le Conseil Municipal
Après avoir délibéré

ACCEPTTE d'octroyer la somme de 390 € à l'association AMF Téléthon.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour ce dossier.

XII- Groupement de commande pour l'achat d'énergie , de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique du SIECF TE Flandre.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis le 1er juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence et que conformément aux articles L. 333-1 et L. 441-1 du Code de l'Energie, tous les consommateurs d'électricité et de gaz naturel peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché et quitter les tarifs réglementés de vente proposés par les opérateurs historiques. En outre, la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie

et au climat a redéfini le périmètre des clients non domestiques éligibles au Tarif Réglementé de Vente d'électricité.

Monsieur le Maire précise que la suppression des tarifs réglementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs publics soumis au Code de la Commande publique.

Monsieur le Maire rappelle que la commune est déjà membre du groupement de commandes du SIECF TE Flandre depuis 2018 et rappelle que le marché se termine le 31 décembre 2021.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SIECF TE Flandre (Coordonnateur du groupement) propose aux collectivités du territoire, un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité, de gaz naturel, de gaz propane et de fioul (et également en option laissée au choix de chaque collectivité : électricité verte et biogaz) pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Monsieur le Maire ajoute que ce groupement de commandes vise à maîtriser au mieux l'aspect budgétaire de ces changements et à en tirer le meilleur profit, par le regroupement des besoins de ses adhérents et une mise en concurrence optimisée des fournisseurs.

Monsieur le Maire précise que la Commission d'Appel d'Offres sera celle du coordonnateur (le SIECF TE Flandre) et que le début de fourniture est fixé au 1^{er} janvier 2022.

Monsieur le Maire, à la fin de son exposé, sollicite les membres du conseil d'administration sur ce dossier.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la Convention de groupement de commandes tel que présenté en PJ ;
- DE DONNER tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

XIII – Divers

- L'association des fous du volant, représentée par M.Magniez, demande l'installation d'un cabanon dans le périmètre de la zone N (Zone limitrophe avec Godewaersvelde) en accord avec le service d'urbanisme de la CCFI. Le conseil ne donne pas son accord à la demande de l'association, étant donné le périmètre de la zone N.
- Point situation sur nos démarches écologiques.

- Octroi des subventions aux associations Flêtoises

| Associations : Critères d'octroi de la subvention 2020 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|-----|---|--|--|--------------|-----------|---|---|--|--|--------------|--|-----------------------|---|---|--------------|--|
| | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | Comité des fêtes | Bad | Gym | Acharnés | Moto-club | Archers | Au fil des notes | Pian Odans | On va danser | Inséparables | Hist - Patrimoine | Don du Sang | Biblio | A.P.E | Miscu | USEP |
| Forfait | 50% | 4725 soit 2362,5 | 390 soit 195 | 390 soit 195 | 390 soit 195 | | 390 soit 195 | 390 soit 195 | 390 soit 195 | 390 soit 195 | | 390 soit 195 | 235 soit 117,5 | 1330 soit 665 | 1330 soit 665 | 390 soit 195 | |
| Actions 2020 dans la Commune Détail | 5% | loto, fête du village (annulée), participation financière au centre de loisirs, brocante, théâtre flamand (annulé), St Martin, fêtes de Noël, colis des aînés | Faire participer jeunes et moins jeunes à une activité physique. | Faire participer jeunes et moins jeunes à une activité physique. (Visio) | Aucune | | Tir du roi | Initiation jeunes et moins jeunes à la musique. | initiation des jeunes et moins jeunes à la danse | initiation des jeunes et moins jeunes à la danse de salon. | | aucun | 2 prestations par an. | ouverture de la structure au jeunes et moins jeunes | St Martin, fêtes de Noël | | Aucune |
| Photocopies justificatifs emploi de la subvention | 5% | oui | oui | oui | oui | | Oui | Oui | Oui | oui | | oui | Oui | OUI | Oui | oui | |
| Copie attestation d'assurance | 5% | oui | oui | Oui | oui | | Oui | oui | oui | oui | | Oui | oui | oui | oui | non | |
| Projets 2021 dans la commune | 15% | idem que 2020, en plus prestation à l'église . | Idem 2020 | Idem 2020 | idem 2020 | | Tir du roi, tir championnat x4, actions au niveau de nos jeunes | Fêtes de la musique, téléthon. Initiation à la musique. | ? | Démonstration danse salle des fêtes, soirée danse, telethon, ducasse de juillet. | | réalisation de panneaux historiques sur révolution du réseau routier. Plaquette sur les biens de l'église. | Idem 2020 | idem2020 | carnavai, fêtes de récole, St Martin, Halloween, Noël . | | faire pratiquer une activité physique au adulte. |
| Implication envers les habitants - ex .Portes ouvertes/ publicité / initiation - Présence aux différentes manifestations communales | 20% | oui | Oui | oui | Oui | | Oui | Oui | Oui | oui | | Oui | OUI | oui | Oui | oui | |
| Total | 100 | 4725 | 390 | 390 | pas demande | | 390 | 390 | 331,5 | 390 | | 370,5 | 235 | 1330 | 390 | 351 | |

Comité des fêtes : oui
 Badmington : oui
 Gymnastique : oui
 Acharnés : pas de demande pour 2021
 Moto club : non
 Archers : oui
 Au fils des notes : oui
 Musculation : oui

piano dans : oui
 on va danser : oui
 inséparables : non
 hist- patrimoine : oui
 don du sang : oui
 bibliothèque : oui
 APE : oui
 USEP : oui

